

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance d'ajournement tenue le 21 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 300-75-2020 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 octobre 2020 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier le règlement de zonage numéro 300-92 et ses amendements afin de modifier le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes aux glissements de terrain dans les dépôts meubles ainsi que la cartographie.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur rendez-vous à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 22^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Marie-Josée Masson,
secrétaire-trésorière / directrice générale